



CONVOCACTION

Date : 28 juin 2019

Affichée le : 28 juin 2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 32

Présents : 22

Votants : 30

Pouvoirs : 8

Absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : – Mme Chantal VILLALARD – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Michel PASSANT – Mme Agnès TELLIER - M. Alphonse PAGNON – M. Michel VRAY – Mme Julita SALBERT - Mme Danièle DEBOUT - Mme Annie PARAGE - Mme Martine LÉONHARDT - M. Gérard BRUNEL - M. Joël MOREAU – M. Thierry MALHERBE - Mme Sylvie BRIÈRE - Mme Nadège FAUL - M. François DELAIS - M. Mme Carole BOULANGER - M. Thierry LEFÈVRE – Mme Armelle CHAPALAIN - Mme Aurélie PROCOPPE - M. Morgan TOUBOUL.

Absents représentés

M. Philippe LEBALLEUR Pouvoir à M. Sébastien PONIATOWSKI
Mme Claudine MORVAN LE BREC'H..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT
M. Michel LEMEUR..... Pouvoir à M. Jean-Dominique GILLIS
Mme Josette LAROUSSE..... Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
M. Bruno DION..... Pouvoir à Mme Chantal VILLALARD
Mme Elodie THABOUREY..... Pouvoir à M. Thierry LEFÈVRE
M. Olivier HEUZÉ..... Pouvoir à Mme Sylvie BRIÈRE
M. Grégor DOERING..... Pouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE

Absentes :

Mme Alexandra GLÜCK GILLARDIN
Mme Elisabeth DELMAS

Secrétaire de séance : M. Morgan TOUBOUL.

COMPTE RENDU

Affiché le : 12 juillet 2019

Le Conseil Municipal,

- approuve à 30 voix pour, le procès-verbal du 23 mai 2019.

Points supprimés :

- n°20 – Signature d'une convention Ville de L'Isle-Adam / SMBO relative à des travaux le long des berges.
- n°24 – Avis sur la répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales.

■ Informations du Maire.

Manifestations :

Juillet

Vendredi 5 juillet

Du vendredi 5 juillet

au jeudi 29 août

Samedi 6 juillet

- 19h – Conseil Municipal.
- Festival « Teen Movies » - Cinéma Le Conti.
- 15h – Dévoreurs de livres – Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- 15h30 – Lecture à haute voix et atelier découverte – Association La Valise des mille et un mots - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- 18h – Soirée Tarot – Ludothèque Pirouette.

- Jusqu'au 31 juillet* – Aide aux devoirs et jeux de société - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Jusqu'au 2 août* – Stage du club de Tennis – Tennis Club adamois.
- Jusqu'au 22 septembre* – Exposition : Fantaisies. Jacques Henri Lartigue, décors et haute couture – Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
- Dimanche 7 juillet* – 14h – Les 24èmes Duels Adamois – Association CREATIF – Parc Manchez.
– 14h30 – Croisière Vallée des Impressionnistes organisée par l'Office de Tourisme (Autres dates en juillet et septembre).
- Lundi 8 et mardi 9 juillet* – Stage Vacances d'été : Mosaiques, dans le cadre de l'exposition *Fantaisies. Jacques Henri Lartigue, décors et haute couture* – Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
- Du lundi 8 au mardi 23 juillet* – Activités : « Cet été à la Ludo ! » - Ludothèque Pirouette.
- Mardi 9 juillet* – 14h30 – Croisière, L'Isle-Adam vue de la rivière organisée par l'office de tourisme. (Autres dates en juillet, août et septembre).
- Mercredi 10 juillet* – 10h30 – Histoires par-ci par-là - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Mercredi 10 et jeudi 11 juillet* – Stage Vacances d'été : Initiation à la peinture sur soie, dans le cadre de l'exposition *Fantaisies. Jacques Henri Lartigue, décors et haute couture* – Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq.
- Mardi 16 juillet* – 14h30 – Initiation aux échecs avec l'association L'Isle-Adam échecs – Ludothèque Pirouette. (Autre date en juillet)
- Mercredi 17 juillet* – 15h - Fantastique Club - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Samedi 20 juillet* – 10h30 – Course d'orientation et dégustation - En partenariat avec Atelier Vagner – Office de tourisme. (Autres dates en août)
- Mardi 23 juillet* – 10h – Petit déjeuner littéraire - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Mercredi 24 juillet* – 10h45 – Matin des bouts de chou - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Août**
- Vendredi 2 août* – 18h – Croisière apéritive organisée par l'office de tourisme. (Autres dates en septembre).
- Dimanche 18 août* – 9h – Visite « Carrière des 15 arpents » organisée par l'Office de Tourisme. (Autres dates en août).
- Mercredi 28 août* – 10h45 – Matin des bouts de chou - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Vendredi 30 août* – 10h30 - Cérémonie commémorative de la libération de L'Isle-Adam et de Parmain.
- Samedi 31 août* – 10h – Petit déjeuner littéraire - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Septembre**
- Samedi 7 septembre* – 10h-18h – Forum des Associations – Centre sportif Amélie Mauresmo.
– 15h – Dévoreurs de livres – Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Du samedi 7 septembre au*
Dimanche 22 septembre – Salon de l'Artistique – Association « L'Artistique de L'Isle-Adam » - Château Conti.

- Mercredi 11 septembre* – 10h30 – Histoires par-ci par-là - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
 – 14h-16h30 – L’Atelier du Mercredi : Création d’un accessoire de mode - Musée d’art et d’histoire Louis Senlecq.
- Samedi 14 et dimanche 15 septembre* – 19^{ème} édition Marché des Créateurs – Jardins du Castelrose.
- Mercredi 18 septembre* – 15h - Fantastique Club - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Samedi 21 et dimanche 22 septembre* – Journées européennes du Patrimoine - Office de Tourisme - Musée d’art et d’histoire Louis Senlecq.
- Samedi 21 septembre* – Concert « L’ensemble de musique ancienne « PIERIUS » - Eglise Saint Martin.
- Mardi 24 septembre* – 10h – Petit déjeuner littéraire - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Mercredi 25 septembre* – 10h45 – Matin des bouts de chou - Bibliothèque municipale Georges Duhamel.
- Dimanche 29 septembre* – 10h-17h – Brocante des enfants – Cour de l’école Honoré de Balzac – organisée par l’AVF.

Octobre

- Vendredi 18 octobre* – 19h - Conseil municipal
- Samedi 19 et dimanche 20 octobre* – Fête de la campagne.

Travaux :

- Les travaux Avenue Paul Thoureau et rue Saint Lazare se poursuivent.
- Début juillet, débuteront les travaux du doublement de la voie au niveau du rond-point du Grand Val dans le sens L’Isle-Adam – Grand Val.
- Suite à l’obtention des subventions de la Région concernant l’aménagement de pistes cyclables, une consultation de la maîtrise d’œuvre est en cours afin de lancer les travaux.
- Campagne de travaux dans les écoles (ex : changement des menuiseries dans quatre écoles, travaux sur les revêtements muraux, mise en peinture).
- Un sol souple va être installé au Multi-accueil Jean de La Fontaine.
- Campagne de travaux sur les équipements sportifs. (Stade, gymnase...).
- Livraison d’un cabinet médical à la Garenne.
- Les travaux de fibre optique se poursuivent.

Divers :

- A partir du 30 juin 2019, ouverture de la Plage.
- Du 1^{er} juillet au 31 août 2019, un concours photo est lancé auprès des Adamois avec pour thème la richesse du patrimoine bâti en partenariat avec Anne Létondot, jeune Adamoise et illustratrice de patrimoine.
- En septembre, reprise des animations sur le Marché tous les dimanches matin.
- Préparation Rentrée scolaire :
 - Mise en place d’un « Permis vélo » dans les écoles élémentaires pour les élèves de CM1-CM2.
 - Promotion de l’anglais.
 - Mise à disposition de tablettes.
 - Célébration des 50 ans du Collège Pierre et Marie Curie.

Délibération : n° 2019-07-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n° 64-2019 à 73-2019.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n° 64-2019 à 73-2019 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2019-07-02

Rapport n° 2 – Décision modificative n°2 au budget de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2019 de la Ville dont le tableau est ci-annexé.

Celle-ci s'élève à la somme, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 102 107,00

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 48 670,00

Délibération : n° 2019-07-03

Rapport n° 3 – Dérogation permanente pour le dépassement du contingent maximum mensuel d'heures supplémentaires des agents de la police municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **décide** d'accorder une dérogation permanente aux agents de la Police Municipale pour dépasser le contingent maximum mensuel de 25 heures supplémentaires, lorsque les circonstances le justifient, afin d'assurer la continuité du service public.
- **dit** que les heures supplémentaires devront être réalisées uniquement à la demande du responsable hiérarchique et que les déclarations seront contrôlées par ce dernier.
- **précise** que ces indemnités seront revalorisées uniquement en fonction des textes en vigueur.
- **dit** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget de l'exercice en cours et seront prévues aux suivants.

Délibération : n° 2019-07-04

Rapport n° 4 – Rémunération des animateurs saisonniers du Centre de Loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **décide** d'accepter d'allouer une vacation nuitée pour un montant de 120€ en brut.
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération sont inscrits aux budgets 2019 et seront inscrits aux suivants au chapitre 012.

Délibération : n° 2019-07-05

Rapport n° 5 – Modification du tableau des emplois 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **approuve** la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à TNC 18,52/35^{ème}

- **approuve** la création :
 - d'un poste d'adjoint d'animation et d'un poste d'auxiliaire de puériculture pour le Multi accueil Jean de la Fontaine sur la base de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
 - d'un poste d'agent d'accueil et de surveillance du Musée L. Senlecq à TNC à 22,50/35^{ème} sur la base de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
 - d'un poste de gestionnaire de centre social à temps complet, référencé sur le grade de rédacteur – catégorie B – et rémunéré à l'indice majoré 343 pour pallier au remplacement d'un agent indisponible.
- **approuve** la modification de 4 postes à TNC d'adjoint d'animation à 7,06/35^{ème}, d'1 poste à 12,25/35^{ème} et d'1 poste à 29,21/35^{ème} par 3 postes à 7/35^{ème}, 1 poste à 29,45/35^{ème} et 1 poste à TNC (80%) pour assurer l'animation, les temps activités périscolaires et la surveillance sur les temps de restauration scolaire sur la base de l'article 3-2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges afférents à ces emplois sont inscrits aux budgets 2019 et suivants au chapitre 012.

Délibération : n° 2019-07-05 BIS

Rapport n° 5 – Modification du tableau des emplois 2019 – Création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **décide** :
 - la création d'un emploi existant de médecin coordonnateur pour les structures de la petite enfance (halte-garderie, multi accueil Jean de la Fontaine et la crèche familiale) dans le grade de médecin territorial à temps non complet à raison de 6 heures par mois pour exercer les fonctions de médecin coordonnateur pour les structures de la petite enfance.
 - que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
 - que toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions et de la qualification exigée en médecine et en pédiatrie.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience significative et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de médecin territorial.

 - que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération : n° 2019-07-05 TER

Rapport n° 5 – Rentrée scolaire 2019-2020 – Création d'un poste d'intervenant spécifique pour les classes maternelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **décide** de procéder au recrutement suivant et à la rémunération correspondante :
 - 1 intervenant spécifique d'anglais (professeur d'anglais) rémunéré à la vacation horaire à 30€/heure pour intervenir dans les classes maternelles de la Ville de l'Isle Adam.
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges afférents à cet emploi sont inscrits aux budgets 2019 et suivants au chapitre 012.

Rapport n° 6 – Accord de principe – Garantie d’emprunt du Logis Social du Val d’Oise – 47-51 Quai de l’Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **émet** un accord de principe sur une garantie d’emprunt aux conditions ci-dessus exposées.

Rapport n° 7 – Garanties d’emprunts du Logis Social du val d’Oise auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Réaménagement de six prêts garantis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **réitère** sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l’emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- **dit** que la garantie accordée par la collectivité est accordée jusqu’au complet remboursement des sommes dues par l’emprunteur

Rapport n° 8 – Garantie d’emprunt CDC Habitat Social – Résidence Village d’Or – Allée du Docteur Cailleux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **accorde** sa garantie d’emprunt pour un prêt sollicité par la société CDC Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d’un montant total de 10.868.355€, et figurant en annexe.

Rapport n° 9 – Mise à jour du règlement de fonctionnement des Établissements d’Accueil du Jeune Enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des Etablissements d’Accueil du Jeune Enfant.

Rapport n° 10 – Mise à jour du règlement des prestations périscolaires et extrascolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des prestations périscolaires et extrascolaires.

Rapport n° 11 – Modification du Projet Éducatif de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **accepte** l’intégration des séjours dans le projet éducatif.

Rapport n° 12 – Modification des tarifs Service Enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **approuve** les tarifs ci-dessous
 - Accueil de Loisirs
 - Accueil Pré Post Scolaire
 - Restauration scolaire
 - Classes de découvertes 2019
 - Séjours été 2019

- dit que ces applications entreront en vigueur à la date de la rentrée scolaire 2019-2020.

Délibération : n° 2019-07-13

Rapport n° 13 – Signature d’une convention sur la gestion des compensations environnementales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **accepte** la conclusion avec la société Eiffage Aménagement d’une convention pour le suivi des mesures compensatoires liées à l’aménagement de Port L’Isle-Adam.
- **autorise** le maire ou son représentant à signer les documents contractuels correspondants.

Délibération : n° 2019-07-14

Rapport n° 14 – Conclusion d’un avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial avec la société Eiffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **accepte** la conclusion d’un avenant 2 à la convention de Projet Urbain Partenarial conclue entre la Ville et la société Eiffage Aménagement dans le cadre de l’opération Port L’Isle-Adam.
- **autorise** le maire ou son représentant à signer les documents contractuels correspondants.

Délibération : n° 2019-07-15

Rapport n° 15 – Prolongation du bail conclu avec la société Eiffage Aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **accepte** la prolongation du bail civil conclu entre la Ville et Eiffage Aménagement en ce qui concerne les équipements portuaires, par voie d’avenant et ce, jusqu’au 24 septembre 2026.
- **autorise** le maire ou son représentant à signer les documents contractuels correspondants.

Délibération : n° 2019-07-16

Rapport n° 16 – Demande de subvention départementale – ARCC – Abords de l’école Balzac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental du Val d’Oise, au taux maximum, dans le cadre des travaux d’aménagement de voirie au niveau de l’avenue de L’Abbé Breuil (voie communale) afin de sécuriser les abords de l’école Balzac.

Délibération : n° 2019-07-17

Rapport n° 17 – Règles de composition du Conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **adopte** les règles d’attribution et de répartition pour la composition du Conseil Communautaire fixées au II et VI de l’article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec attribution de 3 sièges supplémentaires en application du VI de l’article, soit dans l’état actuel des populations, un total de 41 sièges :
 - 34 sièges en application du IV 1° de l’article, soit : l’Isle-Adam, 12 sièges ; Mériel, 5 sièges ; Méry-sur-Oise, 9 sièges ; Parmain, 5 sièges ; Presles, 3 sièges.
 - 4 sièges en application du IV 2° de l’article, soit : Béthemont-la-Forêt, 1 siège ; Chauvry, 1 siège ; Nerville-la-Forêt, 1 siège ; Villiers-Adam, 1 siège.
 - 3 sièges en application du VI de l’article, répartis à la plus forte moyenne, soit : Méry-sur-Oise, 1 siège supplémentaire, soit un total de 10 sièges ; Presles, 1 siège supplémentaire, soit un total de 4 sièges ; Parmain, 1 siège supplémentaire, soit un total de 6 sièges.

Rapport n° 18 – Concession du marché – Rapport d'activité 2018 de la société SOMAREP.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de ce rapport.

Rapport n° 19 – Rapport d'activité du S.I.A.E.P.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de ce rapport.

Délibération : n° 2019-07-18

Rapport n° 21 – Convention pour la Lecture publique avec le Conseil départemental du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **approuve** la conclusion d'une convention de partenariat relative à la lecture publique avec le Conseil Départemental du Val d'Oise ;
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document.

Délibération : n° 2019-07-19

Rapport n° 22 – Avenant n°1 à la concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation du marché forain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **approuve** l'avenant n°1 au contrat de concession de service public relative à la gestion et l'exploitation du marché forain de la ville
- **autorise** le Maire à signer l'avenant n°1 à la concession de service public ainsi que tout document y afférent.

Délibération : n° 2019-07-20

Rapport n° 23 – Mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour,

- **approuve** la modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la Plage de L'Isle-Adam.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.



Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI